



# Parties Prenantes de la Loi de 2024 portant sur le Climat Session 2

Le 17 avril 2025

Réunion virtuelle

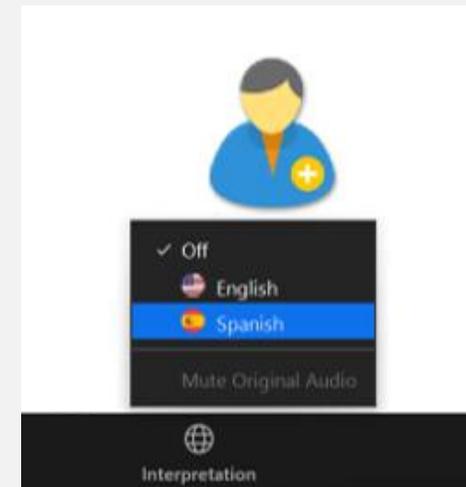
Le jeudi 17 avril 2025

# Logistique d'interprétation

- ➔ L'Interprétation Linguistique est offerte dans : Español, Português, Kreyòl ayisyen, Kriolu, Tiếng Việt, 普通话, عربي,, русский, ខ្មែរ, 한국어, français, and American Sign Language (ASL).
  - To participate in English, click the “Interpretation” icon and select English.
  - Para entrar no canal em português, clique no ícone “Interpretation” e selecione “Portuguese”.
  - Si alguien desea interpretación en español, haga clic en “Interpretation” y seleccione “Spanish”.
  - Pou rantre nan chanèl kreyòl ayisyen an, klike sou ikòn “Interpretation” an epi chwazi “Haitian Creole”.
  - Pa partisipa na Kriolu, klika na íkone "Intirpretason" y silisiona « Cape Verdean Kriolu ».
  - 要以普通话参加会议, 请单击口语图标并选择 "Chinese".
  - Để vào kênh bằng tiếng Việt, hãy nhấp vào biểu tượng “Interpretation” và chọn “Vietnamese”.
  - “Arabic” ثم اختر "الترجمة الفورية" للمشاركة باللغة العربية اضغط على أيقونة
  - Чтобы принять участие на Русский языке, нажмите на ярлык «Устный перевод» и выберите “Russian”.
  - ដើម្បីចូលរួមជាភាសាខ្មែរ សូមចុច រូបតំណាងការបកស្រាយ ហើយជ្រើសរើសភាសា“Khmer”។
  - 한국어로 참여하려면 "통역" 아이콘을 클릭하고 “Korean”를 선택하세요.
  - Pour participer en français, cliquez sur l’icône « Interpretation » puis choisissez « French ».

➔ **Veillez parler doucement.**

➔ **Tous les participants doivent sélectionner une chaîne de langue, même s'ils regardent la présentation en Anglais.**





# Ordre du Jour d'aujourd'hui :

- 13h00 : Bienvenue
- 13h05 : Aperçu de l'interprétation
- 13h10 : Discours d'ouverture – Staci Rubin, Commissaire du DPU
- 13h15 : Aperçu de la Loi de 2024 portant sur le Climat – Katie Gronendyke, Conseillère en Politique de l'Énergie Propre
- 13h35 : Présentation DOER – Rick Collins, Directeur, Implantation et Autorisation de l'Énergie Propre
- 13h45 : Questions et réponses brèves
- 13h55 : Présentation de l'EFSB – Connor Tarr, avocat, Division de l'Implantation
- 14h05 : Proposition Préliminaire de Candidature à l'EFSB – Andy Greene, Directeur, Division de l'Implantation
- 14h35 : Questions et réponses
- 14h50 : Pause
- 15h05 : Aperçu du Tableau de Bord de l'EFSB
- 15h10 : Questions et réponses ouvertes
- 15h55 : Conclure

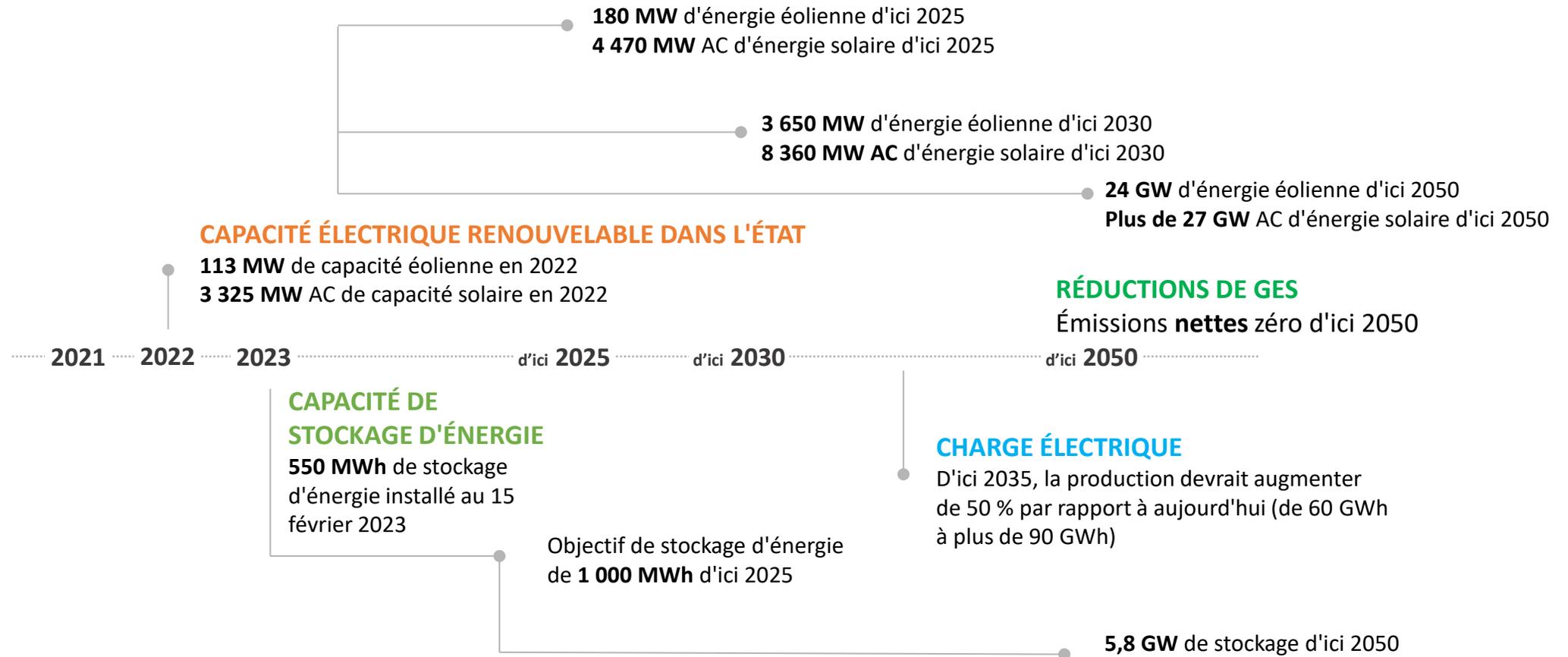


# Mise en place du Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques

- Propositions Préliminaires/Sessions des Parties Prenantes – **Printemps 2025**
- Audiences Publiques sur les Projets de Réglementation – **Automne 2025**
- Promulgation de la Réglementation et des Orientations – **2025 – début 2026**
- Nouvelle Réglementation – **1er mars 2026**
- Nouvelles Candidatures – **1er juillet 2026**



# Besoins en Énergie Propre du Massachusetts





# Défis liés aux Procédures d'Autorisation Existantes

- Les processus d'autorisation sont longs, imprévisibles et parfois redondants.
  - Les délais varient considérablement et certains projets ont nécessité jusqu'à une décennie pour être achevés.
  - Historiquement, il a fallu entre 1 et 4 ans au Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (EFSB) pour délivrer l'autorisation de construire, après quoi le projet doit encore obtenir tous les permis d'État et locaux individuellement.
- Les possibilités d'appel pour chaque permis distinct peuvent entraîner des années de retard.
- Les communautés ont souvent le sentiment de ne pas avoir suffisamment d'influence ou de ne pas avoir d'impact sur le choix de l'emplacement des grands projets d'infrastructure.
- Les communautés peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour s'engager pleinement dans les processus d'autorisation.
- **Le Massachusetts ne parviendra pas à atteindre ses limites de réduction des GES sans réformes.**



- La Commission a été créée par [le décret exécutif 620](#)
- Est tenue de conseiller le gouverneur sur :
  1. **l'accélération du déploiement responsable des infrastructures d'énergie propre grâce à une réforme de l'implantation et de l'autorisation** d'une manière conforme aux exigences légales applicables et au Plan pour l'Énergie Propre et le Climat ;
  2. **l'encouragement de la participation de la communauté** à l'installation et aux permis des infrastructures d'énergie propre ;  
et
  3. **la garantie à ce que les bénéfices de la transition énergétique propre soient partagés équitablement** entre tous les résidents du Commonwealth
- Deux séances d'écoute publique ont été organisées et plus de 1 500 commentaires du public ont été reçus.
- Recommandations envoyées à la Gouverneure Healey le 29 mars 2024.
- Les recommandations de la Commission ont été en grande partie adoptées par le biais d'*Une Loi promouvant un réseau d'énergie propre, favorisant l'équité et protégeant les contribuables* (Loi de 2024 portant sur le Climat), signée par la Gouverneure Healey en novembre 2024.

# Permis d'État consolidés

- Tous les permis d'État, régionaux et locaux pour les grandes installations d'infrastructures d'énergie propre sont regroupés en **un seul permis consolidé** délivré par l'EFSB.
- Toutes les agences étatiques et locales qui auraient autrement un rôle d'autorisation sont en mesure **d'intervenir et de participer automatiquement** en émettant des déclarations de conditions de permis recommandées.
- Tous les projets doivent soumettre une analyse d'impact cumulatif dans le cadre de la demande à l'EFSB.
- La décision de permis doit être rendue dans un délai de **moins de 15 mois** à compter de la date à laquelle la demande est jugée complète.
- Les décisions de l'EFSB peuvent faire l'objet d'un appel directement devant la Cour suprême judiciaire.



- S'applique aux installations de production > 25 MW, aux installations de stockage > 100 MWh, aux infrastructures liées à l'éolien offshore et aux grands nouveaux projets de transport

# Permis locaux consolidés

- Les administrations locales (municipalités et commissions régionales telles que les commissions de Cape Cod et de Martha's Vineyard) **conservernt tous les pouvoirs d'autorisation pour les projets non soumis à l'examen de l'EFSB.**
- Les administrations locales **peuvent continuer à mener des processus d'approbation distincts** (par exemple, les zones humides, le zonage, etc.), mais sont tenues de **délivrer un permis unique** qui comprend les approbations individuelles pour les infrastructures d'énergie propre.
- La décision de permis doit être rendue **dans un délai de 12 mois.**
- Les collectivités locales peuvent soumettre l'examen des permis directement à l'EFSB si elles ne disposent pas de ressources suffisantes.
- Les demandes de permis peuvent également être examinées par l'EFSB après la décision finale d'un gouvernement local si un examen est demandé par des parties qui peuvent démontrer qu'elles sont substantiellement et spécifiquement affectées par la décision, puis faire l'objet d'un appel directement devant la Cour suprême judiciaire.
- Le DOER est chargé de **créer une demande de permis municipal standard et un ensemble uniforme de normes de base en matière de santé, de sécurité et d'environnement** à utiliser par les décideurs locaux lorsqu'ils autorisent des infrastructures d'énergie propre.



- S'applique aux installations de production < 25 MW, aux installations de stockage < 100 MWh et aux projets de transmission et de distribution non juridictionnels de l'EFSB



# Un Engagement Communautaire Plus Significatif et Plus Juste

- Création officielle du Bureau de la Justice Environnementale et de l'Équité dans la loi, avec pour mandat spécifique d'élaborer des orientations concernant les accords sur les avantages communautaires et les analyses d'impact cumulatif.
- Premières exigences obligatoires en matière d'engagement communautaire, y compris la documentation des efforts visant à impliquer les organisations communautaires et la démonstration des efforts visant à élaborer des accords d'avantages communautaires.
- Nouvelle division de participation publique au DPU (Département des Services Publics) pour aider les communautés et les candidats à des projets avec des questions d'engagement et de processus dans les procédures du DPU et de l'EFSB.
- Nouvelle division d'implantation et de permis au DOER pour aider les communautés et les demandeurs de projets à répondre aux questions d'engagement et de processus dans le cadre des permis locaux.
- Un soutien financier aux intervenants est disponible pour les organisations disposant de peu de ressources qui souhaitent participer à une procédure de l'EFSB et qui obtiennent le statut d'intervenant. Les municipalités de 7 500 habitants ou moins sont automatiquement admissibles à une aide financière.



# Réformes Supplémentaires

- L'EEA est tenue d'établir une méthodologie et des directives sur l'adéquation des sites afin d'informer les processus d'autorisation des États et des collectivités locales sur l'adéquation des sites au développement d'énergie propre et d'aider les développeurs à éviter, minimiser et atténuer les impacts environnementaux.
- Cinq nouveaux sièges au sein de l'EFSB :
  - Commissaire du Département de la Pêche et de la Chasse ;
  - Commissaire à la Santé Publique ;
  - Représentant de l'Association municipale du Massachusetts ;
  - Représentant de l'Association des Associations de Planification Régionale du Massachusetts ; et
  - Représentant ayant une expertise en matière de justice environnementale et/ou de souveraineté autochtone.
- Les infrastructures d'énergie propre relevant de la compétence de l'EFSB sont exemptées de l'examen de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA).
- L'autorité d'implantation de l'ancien DPU (par exemple, les permis de zonage complets et le domaine éminent pour la transmission et les pipelines) a été transférée à l'EFSB.

# Rôles et Responsabilités

- Le projet de loi comporte cinq volets de travail qui sont administrés par trois agences différentes : EEA, DPU et DOER
- La plupart d'entre eux sont interdépendants d'une manière ou d'une autre, mais chacun sert un objectif distinct et répond à des exigences légales spécifiques.
- Les trois agences sont en étroite communication les unes avec les autres
- D'autres agences d'État qui jouent un rôle important en matière de permis énergétiques ont également été consultées lors de l'élaboration des propositions.





# Prochaines Étapes

- La réglementation doit être promulguée d'ici le 1er mars 2026.
  - Le budget supplémentaire de la Gouverneure pour l'exercice 2025 déposé le 2 avril propose de prolonger cette date limite jusqu'au 1er mai 2026.
- L'EEA, le DPU et l'EFSB ont prévu quatre réunions avec les parties prenantes pour avril et mai et publient des propositions sur des sujets spécifiques avant ces réunions.
- Un projet de règlement sera publié pour consultation publique, probablement à la fin de l'été ou au début de l'automne.
- Le DOER et le DPU embauchent du nouveau personnel.
- Vous trouverez plus d'informations sur le processus à l'adresse suivante : [www.mass.gov/energypermitting](http://www.mass.gov/energypermitting)
- Les questions peuvent être adressées à [energypermitting@mass.gov](mailto:energypermitting@mass.gov)

# Notre Mission

**La mission du Département des Ressources Énergétiques (DOER) est de créer un avenir énergétique propre, abordable, résilient et équitable pour tous dans le Commonwealth.**

**Qui sommes-nous :** En tant que Bureau de l'Énergie de l'État, le DOER est la principale agence de politique énergétique du Commonwealth. DOER soutient les objectifs du Commonwealth en matière d'énergie propre dans le cadre d'une réponse globale de l'administration à la menace du changement climatique. DOER se concentre sur la transition de notre approvisionnement énergétique vers des émissions et des coûts plus faibles, la réduction et la régulation de la demande énergétique et l'amélioration de l'infrastructure de notre système énergétique.

**Ce que nous faisons :** Pour atteindre nos objectifs, DOER se connecte et collabore avec les acteurs du secteur de l'énergie pour élaborer une politique efficace. DOER met en œuvre cette politique par le biais de la planification, de la réglementation et du financement. DOER fournit des outils aux particuliers, aux organisations et aux communautés pour soutenir leurs objectifs en matière d'énergie propre. DOER s'engage en faveur de la transparence et de l'éducation, en soutenant l'accès à l'information et aux connaissances en matière d'énergie.

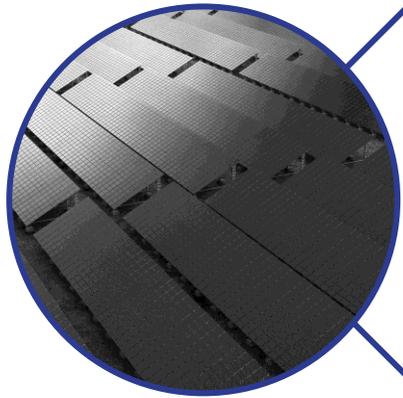


**Nous sommes une agence**

du Bureau Exécutif de  
l'Énergie et des Affaires  
Environnementales (EEA)

# Responsabilités en matière d'Implantation et d'Autorisation pour les Énergies Propres

Les articles de la Loi de 2024 portant sur le Climat relatifs à l'implantation et aux permis ont consolidé les processus d'examen et d'approbation des permis aux niveaux national et local.



## Grands Projets - Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (ESFB)

- **Permis unique et consolidé** de l'ESFB plutôt que plusieurs permis d'État, régionaux et locaux
- **Décision dans les 15 mois**



## Petits Projets - Municipalités

- **Permis unique et consolidé** des entités municipales plutôt que plusieurs permis locaux
- **Décision dans les 12 mois**

# Le rôle du DOER

La loi a créé un nouveau rôle – et une nouvelle division – pour le DOER afin de soutenir le processus local d'implantation et d'autorisation des petites infrastructures d'énergie propre.

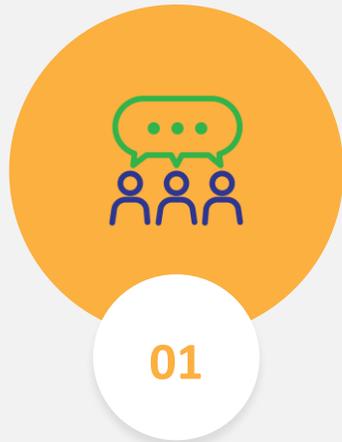
La Division de l'Implantation et de l'Autorisation des Énergies Propres élaborera des réglementations et fournira un soutien et une assistance techniques aux municipalités, aux promoteurs de projets et aux autres parties prenantes.

Conformément à la réglementation, le DOER est tenu d'établir :

- Les normes de santé publique, de sécurité et d'environnement
- ***Une demande standard commune***
- Les exigences préalables au dépôt
- Les normes d'application des directives sur l'adéquation des sites
- Le permis consolidé
- Orientations pour les procédures / délais
- Parties responsables soumises à l'exécution
- Processus relatifs aux frais municipaux pour l'atténuation environnementale compensatoire (non requis)
- Conditions et exigences courantes

# Chronologie 2025

Les travaux d'implantation et d'autorisation du DOER en 2025 comporteront trois phases :



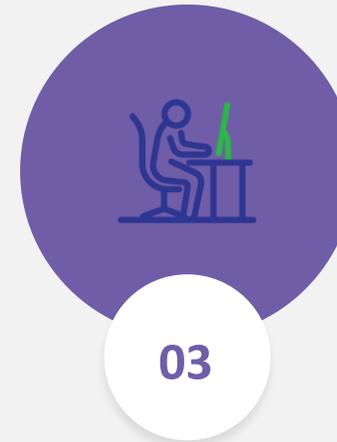
**Debout, nouvelle division**

**Hiver-Été :**  
Embauche et intégration



**Engagement  
des Parties Prenantes**

**Printemps-Été :**  
Interne et externe  
Destiné à un public plus large



**Projet  
de règlement**

**Fin de l'été/automne :**  
Publier un projet de règlement  
*(Règlements définitifs à  
remettre le 1er mars 2026)*

# Nous contacter

 100 Cambridge St. - 9th Floor - Boston, MA 02114

 [doer.siting.permitting@mass.gov](mailto:doer.siting.permitting@mass.gov)

 [\(617\) 626-7300](tel:(617)626-7300)

 [x.com/massdoer](https://x.com/massdoer)

 [bsky.app/profile/massdoer.bsky.social](https://bsky.app/profile/massdoer.bsky.social)

 [www.mass.gov/orgs/massachusetts-department-of-energy-resources](http://www.mass.gov/orgs/massachusetts-department-of-energy-resources)

**Nous sommes impatients  
d’avoir vos nouvelles.**





# Qu'est-ce que le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques ?

- Un conseil d'administration indépendant, créé il y a environ 50 ans (anciennement EFSC)
- Composé de neuf membres : six membres d'office et trois membres publics ; présidé par le Secrétaire à l'Énergie et aux Affaires Environnementales.
- La compétence du Conseil d'Implantation s'étend aux grandes installations énergétiques définies par la loi :
  - Installations de production égales ou supérieures à 100 MW et ouvrages annexes (ce seuil est abaissé à 25 MW dans la loi climat de 2024)
  - Lignes de transport d'électricité
    - Pour le nouveau corridor :  $\geq 69$  kV **et**  $\geq 1$  mile de longueur
    - Corridor existant :  $\geq 115$  kV **et**  $\geq 10$  miles de longueur, sauf pour la reconduction ou la reconstruction à la même tension
  - Gazoducs intraétatiques de plus de 100 psig **et** de plus d'un mile de longueur, à l'exception de la reconstruction ou du relais des pipelines existants
  - Installations de stockage de gaz (GNL ou GNC) de plus de 25 000 gallons
  - Installations pétrolières/oléoducs de plus d'un mile de longueur ; nouveaux réservoirs de stockage de plus de 500 000 barils
- Le Conseil d'Implantation mène des procédures juridictionnelles, rend des décisions sur les demandes de construction et les certificats d'impact environnemental et d'intérêt public pour les installations juridictionnelles et exerce également l'autorité d'exemption de zonage.
- Les décisions du Conseil d'Implantation peuvent faire l'objet d'un appel directement devant la Cour suprême judiciaire.
- La Division d'Implantation du DPU est déployée en tant que personnel à l'EFSC et à la Commission du DPU



# Principales dispositions relatives à l'implantation et aux permis de la Loi de 2024 portant sur le Climat

- Élargit le Conseil d'Implantation de neuf à onze membres ; établit un nouveau mandat, une nouvelle portée d'examen et les conclusions requises.
- Crée une nouvelle catégorie d'infrastructure : infrastructures d'énergie propre (« CEIF »).
- Crée deux programmes de permis consolidés.
  - Un permis consolidé est un permis qui comprend tous les permis d'État, régionaux et locaux qui seraient autrement nécessaires pour construire et exploiter un CEIF. Cette définition exclut certains permis fédéraux.
    - Grand CEIF - Permis consolidé à délivrer par le conseil d'implantation.
    - Petit CEIF – Permis local consolidé à délivrer par la municipalité.
- Prévoit un délai pour l'examen du CEIF et une approbation constructive si les délais ne sont pas respectés.
- Établit de nouvelles exigences pour les candidats proposant le CEIF, notamment :
  - Consultation préalable au dépôt et engagement.
  - Évaluations d'impact cumulatif (CIA) (également requises pour les projets non-CEIF).
- Transfère certaines compétences en matière de l'implantation du Département des Services Publics au Conseil d'Implantation, consolidant ainsi les responsabilités d'implantation au sein du Conseil d'implantation.



# Nouvelles Exigences pour le Conseil d'Implantation

- Révise la composition du Conseil d'Implantation. G.L. c. 164, § 69H.
  - Ajoute deux nouveaux postes d'office : le Département de la Pêche et de la Chasse et le Département de la Santé Publique (et réduit le Département des Services Publics à un siège)
  - Augmente le nombre de sièges réservés aux membres du public de trois à quatre : Association des Agences de Planification Régionale du Massachusetts ; Association municipale du Massachusetts ; justice environnementale/souveraineté autochtone ; et travail (et supprime les membres publics représentant l'énergie et l'environnement).
- Élargit la juridiction du Conseil d'Implantation. Par exemple, il ajoute une compétence sur les systèmes de stockage d'énergie par batterie.
- Crée de nouvelles catégories et de nouvelles règles pour le CEIF.
- Crée un nouveau processus permettant au conseil d'implantation de délivrer des permis consolidés.



# Nouvelles exigences pour le Conseil d'Implantation (suite)

- Définit le nouveau mandat statutaire et la portée de l'examen du Conseil d'Implantation.
  - Le Conseil d'Implantation détermine actuellement si un projet fournira un approvisionnement énergétique fiable avec un impact minimal sur l'environnement et au coût le plus bas possible.
  - En vertu de la Loi de 2024 portant sur le Climat, lors de l'examen des projets proposés, le Conseil d'Implantation doit prendre en compte, entre autres, les impacts cumulatifs, les fardeaux pesant sur une communauté d'accueil, les impacts sur la santé publique et les impacts du changement climatique. La Loi de 2024 portant sur le Climat comprend également une liste de conclusions que le Conseil d'Implantation doit prendre dans ses décisions sur les projets proposés.
- Ajoute des délais statutaires pour l'examen par le Conseil d'Implantation du CEIF proposé.
  - Si le Conseil d'Implantation ne rend pas de décision dans le délai requis (pas plus de 15 mois), un projet sera approuvé de manière constructive et son permis consolidé sera délivré avec des conditions standard.
- Exigences supplémentaires
  - Création de tableau de bord
  - Le Conseil d'Implantation se réunira en public hybride
  - Demande Standard Commune



# Dispositions de la Loi de 2024 portant sur le Climat pour une « Demande Standard Commune »

- « Demande Standard Commune » est le terme utilisé dans la Loi de 2024 portant sur le Climat pour désigner un dossier déposé par un promoteur demandant des « permis consolidés » auprès de l'EFSB et de l'administration locale.
- Attribue des responsabilités à l'EFSB et au DOER pour la création de divers types de demandes CEIF.
- Fournit une description de haut niveau du contenu des applications pour différents types de CEIF.
- Ne prescrit pas le format et les détails d'une demande ; cette tâche réglementaire est laissée à l'EFSB et ; la proposition du personnel de l'EFSB pour la demande de l'EFSB est le sujet de la séance d'aujourd'hui.



# Demandes EFSB et DOER pour les infrastructures d'énergie propre

- **Rôle de l'EFSB** : établir une « demande standard commune » pour : (1) les permis consolidés d'État et locaux; et (2) les permis consolidés d'État
  - Grandes installations d'infrastructures d'énergie propre (« LCEIF ») (§ 69T) [permis consolidés de l'État et locaux].
  - Petites installations de transmission et de distribution propres (« SCT&D ») (§ 69U) [permis consolidés de l'État et locaux].
  - Petites installations de production d'énergie propre (« SCEG ») et petites installations de stockage d'énergie propre (« SCES ») (§ 69V) [permis d'État consolidés].
- **Rôle du DOER** : établir une « demande standard commune » pour les permis locaux consolidés pour les petites installations d'infrastructures d'énergie propre (« SCEIF ») :
  - Petites installations de production, de stockage et de transport et distribution propres.



# Infrastructures d'Énergie Propre

Type/Description de l'établissement	Capacité/Taille	Autorité compétente en matière de permis
<b>Production</b> – Solaire ; Éolien ; Digesteur anaérobie	≥ 25 MW ( <b>Grand</b> )	EFSB – Processus consolidé de permis d'État et locaux et de pré-dépôt conformément au § 69T
	< 25 MW ( <b>Petit</b> )	Local - Permis local consolidé et processus de pré-dépôt conformément au c. 25A, § 21 <sup>1</sup> EFSB – Permis d'État consolidé conformément au § 69V (adhésion de l'EFSB par le développeur) ; sinon, permis d'État individuels
<b>Système de stockage d'énergie</b>	≥ 100 MWh ( <b>Grand</b> )	EFSB – Permis consolidés d'État et locaux et pré-dépôt conformément au § 69T
	< 100 MWh ( <b>Petit</b> )	Local - Permis local consolidé et processus de pré-dépôt conformément au c. 25A, § 21 <sup>1</sup> EFSB – Permis d'État consolidé conformément au § 69V (adhésion de l'EFSB par le développeur) ; sinon, permis d'État individuels
<b>Infrastructures de transmission</b> (et installations auxiliaires) - <b>Grand</b> - ≥ 69 kV et ≥ 1 mile (nouveau corridor) - ≥ 115 kV et ≥ 10 miles (couloir existant) (sauf reconduction à la même tension) - Nouvelles infrastructures de transmission (y compris les sous-stations/structures) nécessitant des exemptions de zonage - Installations nécessaires pour connecter l'éolien offshore au réseau		EFSB – Processus consolidé de permis d'État et locaux et de pré-dépôt conformément au § 69T  Des exemptions de zonage EFSB peuvent également être requises
<b>Infrastructures de transmission</b> (et installations auxiliaires) - <b>Petit</b> - < 1 mile (nouveau corridor) - < 10 miles (corridor existant) - Projets de niveau distribution atteignant un seuil de taille à déterminer par DOER - Reconducturisation/reconstruction à la même tension - Sous-stations/mises à niveau ne nécessitant pas d'exemptions de zonage		Local - Permis local consolidé et processus de pré-dépôt conformément au c. 25A, § 21  - OU :  EFSB – Processus consolidé de permis d'État et locaux et de pré-dépôt conformément au § 69U (adhésion de l'EFSB par le développeur)

1. Le processus de pré-dépôt aura lieu une seule fois conformément aux directives consolidées en matière de permis locaux du DOER et ne sera pas soumis au processus de pré-dépôt de l'EFSB. Le gouvernement local peut transférer une demande de permis local consolidé au directeur de l'EFSB, si les ressources et le personnel ne permettent pas un examen local conformément au § 69W. Une demande de décision de novo sur une décision de permis consolidé local peut également être soumise au directeur de l'EFSB, conformément à l'article 69W, et ne nécessiterait pas de processus de pré-dépôt supplémentaire.

Clé de couleur : Responsabilité de l'EFSB en matière de candidature ; responsabilité du DOER d'élaborer des candidatures



# Dispositions de la Loi de 2024 portant sur le Climat pour les demandes d'infrastructures d'énergie propre de l'EFSB

Éléments de demande spécifiés	LCT&D (ou SCT&D)	LCES ou LCEG (ou SCES/SCEG)
Description du site de l'installation et des environs	✓	✓
Analyse des besoins et des bénéfices énergétiques	✓	Seuls les bénéfices énergétiques
Description des alternatives à l'installation, y compris les alternatives d'implantation et de projet	✓	Seules les alternatives d'implantation
Description des impacts environnementaux de l'installation, y compris les charges et les avantages	✓	✓
Coût du projet	✓	
Preuve que toutes les exigences de consultation préalable au dépôt et d'engagement communautaire ont été respectées	✓	✓
Analyse d'impact cumulatif	✓	✓

## PROCESSUS DE 15 MOIS DE L'EFSB

➤ = période de candidature

**Applicable aux installations des grandes infrastructures d'énergie propre (par exemple) :**

- Nouvelle ligne de transmission (≥ 69 kV) dans un nouveau corridor (≥ 1 mile)
- Nouvelle ligne de transmission (≥ 115 kV) dans le corridor existant (≥ 10 miles)
- Sous-stations nécessitant des exemptions aux ordonnances de zonage locales

- Lignes d'interconnexion pour les installations éoliennes offshore
- Grandes installations de stockage d'énergie (≥ 100 MWh)
- Installations des grandes infrastructures d'énergie propre (≥ 25 MW)

## PROCESSUS DE 12 MOIS DE L'EFSB

**Applicable aux installations des petites infrastructures de transmission et de distribution propres (par exemple) :**

- Projets de reconduction et de reconstruction de lignes de transmission
- Lignes de transmission nouvelles ou substantiellement modifiées dans les corridors existants (< 10 miles)

- Lignes de transmission nouvelles ou substantiellement modifiées dans de nouveaux corridors (< 1 mile)
- Sous-stations ne nécessitant pas d'exemption aux ordonnances de zonage locales
- Certains projets de niveau de distribution (seuil à déterminer par le DOER)

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE/MOIS (M)	PRÉ-DÉPÔT	M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15		
Exigences d'engagement préalables au dépôt	➤																		
Dépôt de la demande de projet et détermination de l'exhaustivité (Dans un délai d'un mois à compter de la demande)	➤	➤	<b>D'autres organismes de délivrance de permis</b> peuvent faire des recommandations sur la détermination de l'exhaustivité <b>Le public</b> peut consulter les documents de candidature																
Avis public de projet et audience de commentaires publics (Dans un délai d'un mois après la détermination de l'exhaustivité)			➤	<b>Autres organismes de délivrance de permis</b> peuvent demander à participer à la procédure en tant qu'intervenant <b>Le public</b> peut assister à l'audience, fournir des commentaires et demander à participer à la procédure en tant qu'intervenant															
Décisions d'intervention et d'octroi				➤															
Conférence préliminaire de procédure et ordonnance de procédure					➤	<b>D'autres organismes de délivrance de permis</b> peuvent faire des recommandations sur la portée de la procédure													
Déclaration des conditions de permis recommandées							➤	<b>D'autres organismes de délivrance de permis</b> peuvent soumettre à l'EFSB une déclaration des conditions de permis recommandées											
Audiences de jugement et de preuve de l'EFSB (y compris la communication écrite et le briefing)								➤	<b>D'autres organismes de délivrance de permis</b> peuvent participer aux audiences de découverte et de preuve <b>Parties à la procédure</b> peuvent participer à la découverte, aux audiences de preuve et aux séances d'information										
Décision provisoire et commentaires du Conseil économique et social européen (y compris la rédaction et la révision par le personnel)											➤	<b>Les parties à la procédure</b> peuvent commenter la décision provisoire							
Réunion du conseil d'administration pour voter sur la décision finale														➤	<b>Le public</b> peut assister à la réunion et fournir des commentaires				



# Objectifs clés des demandes à l'EFSB

- La demande doit contenir ou refléter :
  - Les informations suffisantes pour déterminer l'exhaustivité
  - Aborder toutes les normes et directives applicables, telles que :
    - Critères/orientations d'adéquation du site
    - Analyse d'impacts cumulatifs
    - « Normes de base en matière de santé, de sécurité, d'environnement et autres » établies par l'EFSB
- Suggestions du personnel concernant les « meilleures pratiques » en matière de candidature
  - Formats de classement et organisation standard pour faciliter la recherche d'informations
  - Inclure des informations récapitulatives en langage clair sur le projet
  - Inclure les documents justificatifs pour éviter les retards dans la détermination de l'exhaustivité
  - Inclure la soumission de courtes [vidéos](#) de présentation du projet, en particulier pour les projets majeurs
  - Utiliser des technologies utiles (OCR, liens de données, tables des matières et définitions hyperliées)
  - Avec le retrait du MEPA pour la plupart des CEIF conformément à la Loi de 2024 portant sur le Climat, envisager d'ajouter des éléments d'information utiles et uniques que le processus MEPA a éclairés.



# Processus de développement de demandes par le personnel

- Recherche sur les demandes des agences d'implantation/de délivrance de permis dans d'autres États, en particulier celles disposant de programmes de permis consolidés : NY, OR, WI, MI, RI, NH, CA.
- Identifier les permis d'État, locaux et régionaux généralement délivrés pour les installations énergétiques du Massachusetts à l'aide d'années de dossiers EFSB et de dépôts MEPA.
- Consultations informelles avec les collègues des agences de délivrance des permis de l'État et des collectivités locales du Massachusetts, ainsi qu'avec les responsables d'autres États ; recherche de contributions supplémentaires des parties prenantes (y compris un éventuel futur questionnaire).
- Le personnel a passé du temps à réfléchir et à rencontrer d'autres membres du personnel de l'agence.



# Agrégation de demandes existantes par rapport aux demandes spécialement conçues

Considération/Attribut	Agrégation de demandes existantes	Demandes spécialement conçues
Description	Cela comprendrait : (1) une « section de portée générale » comme les dépôts EFSB actuels ; et (2) une section « toutes les autres exigences », y compris les demandes de permis et les dépôts qui seraient autrement exigés par les agences étatiques, régionales et locales	Ensemble unique, intégré et complet d'exigences de dépôt, qui éviterait la nécessité de soumettre chaque demande de permis autrement requise
États utilisant cette approche	RI, NH, OR (partiellement)	NY, WI, MI (Remarque : Les approbations d'implantation du Wisconsin et du Michigan ont une capacité limitée à délivrer d'autres permis d'État et locaux)
Éviter les informations redondantes et les dispositions contradictoires	Fournir des conseils aux candidats sur le recoupement des informations afin d'éviter les doublons ; permettre aux candidats d'identifier les normes/dispositions contradictoires et de proposer des solutions	Conçu pour éviter les doublons et les dispositions contradictoires
Facilité d'élaboration et de mise en œuvre	S'appuie sur les formulaires existants, les directives de l'agence et les améliorations ciblées des documents de dépôt de l'EFSB	Cela impliquerait un effort de recherche et développement considérable, ainsi qu'un développement interinstitutionnel
Utilité pour d'autres agences pour les conditions de permis recommandées et la surveillance de la demande	Très utile car les informations sont fournies dans un format familier	Pas aussi utile car les agences peuvent avoir des difficultés avec des formulaires de demande et des documents de dépôt inconnus
A l'affût des nouvelles lois, nouvelles politiques et nouveaux programmes	Demeure à jour au fur et à mesure que les lois, les règlements et les pratiques des organismes évoluent	Nécessiterait une mise à jour continue



# Évaluation du modèle de candidature par le personnel

Critères de candidature	Agrégation des candidatures	Candidatures spécialement conçues
Des résultats efficaces, opportuns et solides	=	=
Éviter les informations redondantes et les dispositions contradictoires		✓
Facilité d'élaboration et de mise en œuvre	✓	
Utilité pour d'autres agences étatiques et locales pour les activités de saisie et d'application de la loi	✓	
Être à l'affût des nouvelles lois, nouvelles politiques et nouveaux programmes (mise à jour automatique)	✓	
Demandes de personnel	=	=



# Élaboration de Candidature : Normes de santé, de sécurité et d'environnement

- La Loi de 2024 portant sur le Climat exige que l'EFSB établisse un ensemble uniforme de normes de base en matière de santé, de sécurité, d'environnement et autres pour un permis consolidé.
- À ce jour, l'EFSB n'a pas établi de normes numériques spécifiques établissant des impacts environnementaux ou autres « conformes » – à quelques exceptions près.
- L'EFSB s'appuie sur d'autres normes établies par des agences fédérales, étatiques et locales, ou d'autres organisations de normalisation (par exemple, l'Association nationale de protection contre les incendies (National Fire Protection Association)).
- Candidats potentiels aux normes EFSB : champs électromagnétiques, bruit, plans d'intervention d'urgence, mesures de résilience climatique, utilisation du SF<sub>6</sub>, mesures de protection des eaux souterraines, etc.



# Élaboration de Candidature : Adéquation du site, impacts cumulatifs, notation du tracé/site

- L'EFSB est tenu d'établir des normes pour l'application des critères d'adéquation des sites élaborés par l'EEA afin d'évaluer « l'impact social et environnemental » des CEIF proposés.
- Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales (« OEJE ») de l'EEA doit élaborer des normes et des lignes directrices pour les candidats effectuant une analyse d'impact cumulatif (« CIA ») ; l'EFSB doit élaborer des normes pour les appliquer dans ses réglementations.
- L'EFSB utilise depuis de nombreuses années des systèmes de notation des itinéraires/sites basés sur des facteurs environnementaux et techniques et pourrait les affiner pour une utilisation future.
- L'EFSB pourrait étudier l'intégration des éléments ci-dessus exigences dans un nouveau processus de notation ; ce produit pourrait être inclus dans les réglementations/orientations d'application.



# Élaboration de Candidature : Problèmes informatiques

- Les demandes de permis consolidées sont probables va être volumineux ; pourrait couvrir 10 à 20 permis individuels ou plus auparavant émis par d'autres agences.
- L'EFSB et les parties prenantes ont besoin d'une plateforme de dépôt informatique qui fonctionne bien ; voici quelques caractéristiques importantes à prendre en compte :
  - Le système doit être capable de gérer des fichiers de très grande taille.
  - Le système pourrait-il inclure un portail de commentaires téléchargés par les utilisateurs (qui ne nécessite pas de publication manuelle par le personnel de l'agence) ?
  - Le système doit-il fournir des notifications automatiques à la liste de service (les délais sont serrés) ?
  - Le système doit avoir la capacité de transférer efficacement le contenu du dossier vers l'EFSB qui commence par des demandes de permis local consolidé, si elles sont transférées par la municipalité ou par une décision de novo.
- Besoins informatiques signalés par d'autres agences d'État
  - Besoin de pouvoir transférer les informations de demande EFSB vers les systèmes informatiques utilisés par d'autres agences d'autorisation à des fins de conformité, fiscales et autres.



# Élaboration de Candidature : Approbation de construction par l'EFSB

- L'EFSB n'a pas eu de « demande standard » pour son « approbation de construction » de base. Une demande standard doit inclure :
  - Un format bien structuré pour les informations de base du projet
  - Résumé du processus de pré-dépôt et preuve de son achèvement
  - Lignes directrices pour la démonstration du besoin (le cas échéant) et des avantages énergétiques
  - Description des alternatives du projet, y compris les technologies d'amélioration du réseau
  - Processus de sélection d'itinéraire/site avec notation basée sur des critères de sélection de site, une analyse des impacts cumulatifs et d'autres indicateurs suggérés par l'EFSB
  - Informations structurées sur les impacts environnementaux, les coûts, la fiabilité
  - Conformité aux politiques énergétiques et environnementales du Commonwealth
  - Demandes d'exemption de zonage (le cas échéant)
  - Vidéo de présentation du projet



# Complétude de la demande

- La décision de l'officier président quant à la complétude de la demande doit être prise dans les 30 jours suivant le dépôt. La détermination de la complétude déclenche le délai d'examen obligatoire (ou le besoin d'informations complémentaires).
- Aspects importants de la détermination de la complétude :
  - L'EFSB rechercherait une « conformité substantielle et matérielle » à toutes les exigences d'information appropriées pour les permis demandés.
  - Le demandeur doit identifier tous les permis, autorisations et approbations locaux, régionaux et étatiques pertinents qui seraient autrement requis.
  - Le demandeur sera chargé d'identifier les normes contradictoires, d'utiliser des normes plus restrictives, si possible, et de proposer une résolution des conflits.
  - L'EFSB sollicitera l'avis des agences étatiques et locales sur la détermination de la complétude.



# Frais de candidature

- La Loi de 2024 portant sur le Climat crée de nouveaux mécanismes de financement pour soutenir le travail de l'EFSB et les fonctions connexes du DPU.
  - Cotisation pouvant aller jusqu'à 0,1 % sur les sociétés de distribution d'électricité pour financer le fonctionnement et l'administration générale de la division d'implantation, les besoins informatiques et les consultants pour l'examen des CEIF.
  - Jusqu'à 3,5 millions de dollars d'évaluation annuelle sur les services publics de gaz et d'électricité pour financer le programme de subventions de soutien aux intervenants.
  - Les frais de candidature doivent être promulgués par règlement pour être utilisés afin de soutenir le Fonds fiduciaire de l'EFSB et le programme de subventions de soutien aux intervenants de l'EFSB/DPU.
  - Le personnel de l'EFSB et du DPU travaille sur une proposition réglementaire concernant les frais de candidature.



# Coordination avec DOER

- Pour le LCEIF, l'EFSB développera des demandes qui traitent des sujets liés aux permis locaux, en plus des permis d'État.
- L'EFSB a également des responsabilités d'examen des permis locaux consolidés pour le SCEIF, dans certains cas.
- Le DOER a la responsabilité principale de développer des demandes et des normes pour les demandes de permis locaux consolidées.
- L'EFSB et le DOER discutent de la possibilité d'avoir des demandes et des normes similaires, voire identiques, applicables au SCEIF, étant donné les rôles qui se chevauchent au sein du SCEIF.
- L'EFSB et le DOER travaillent en étroite collaboration.



# Autres problèmes de candidature : Exclusions de permis fédéraux

- La Loi de 2024 portant sur le Climat stipule que les permis consolidés excluront les permis fédéraux qui « sont délégués à des agences d'État spécifiques » comme déterminé par le Conseil d'Implantation. Toutefois, l'EFSB peut être en mesure de délivrer un permis dans le cadre d'un programme fédéral s'il est basé sur les normes de la législation de l'État. Voir par exemple, Section 401 Certificat de Qualité de l'Eau.
- Historiquement, la détermination de ce qui est exclu est un défi :
  - Dans l'affaire Footprint Power, le demandeur a demandé à l'EFSB la délivrance d'un permis de transport aérien pour la Prévention de la Détérioration Significative ('Prevention of Significant Deterioration' - « PSD »), affirmant que l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement avait autorisé l'EFSB à délivrer le permis.
  - Le MassDEP s'est opposé à cette interprétation. L'EFSB était d'accord avec MassDEP et n'a pas inclus le permis PSD.
- Le DFG (et sa Division des Pêches et de la Faune) ont exprimé des inquiétudes concernant l'autorité fédérale déléguée en vertu de la Loi sur les Espèces en voie de Disparition du Massachusetts (« MESA »).



# Autres problèmes de candidature :

## Problèmes de calendrier

- Les délais de 12 ou 15 mois pour les décisions finales de l'EFSB sur les permis d'État et locaux signifient que la collecte de données et les études devront commencer bien avant les dates de dépôt des demandes.
  - Les évaluations de nombreuses ressources écologiques dépendent de données saisonnières particulières et doivent être réalisées avant la soumission des demandes.
  - Les études supplémentaires dues aux modifications du projet après la soumission de la demande peuvent ne pas correspondre au calendrier de l'EFSB.
- L'EFSB devra développer un certain type de mécanisme pour traiter les permis spécifiques qui ne peuvent pas être inclus dans un permis consolidé en raison de données et d'analyses incomplètes.
  - L'EFSB pourrait envisager des dispositions d'exception, ou éventuellement les traiter comme un changement de projet.



# Questions, réponses, discussion



La réunion reprendra à  
15h05



# Tableau de bord des Infrastructures d'Énergie Propre

<https://www.mass.gov/info-details/efsb-permitting-dashboard>



# Prochaines Sessions des Parties Prenantes

- Séance des Parties Prenantes 3 (le 24 avril, **17h30-20h30**, Roxbury): **Engagement préalable au dépôt, Programme de subventions de soutien aux intervenants, Lignes directrices du plan d'avantages communautaires**
    - Hybride : Roxbury Community College, salle commune étudiante 3, 1234 Columbus Avenue, Roxbury, MA 02120
  - Session des Parties prenantes 4 (le 5 mai, **17h30-20h30**, Holyoke): **Analyse des Impact Cumulatif et Critères d'Adéquation du Site**
    - Hybride : Holyoke Heritage State Park, 221 Appleton Street, Holyoke, MA 01040
- <https://www.mass.gov/climateact>



# Questions générales, réponses, discussion

[www.mass.gov/climateact](http://www.mass.gov/climateact)

[sitingboard.filing@mass.gov](mailto:sitingboard.filing@mass.gov) (DPU/EFSB)

[energypermitting@mass.gov](mailto:energypermitting@mass.gov) (EEA)

[doer.siting.permitting@mass.gov](mailto:doer.siting.permitting@mass.gov) (DOER)